

## Bulletin d'histoire politique

# Lionel Groulx et la Grande Guerre : ruses et paraboles d'un historien public

Béatrice Richard



Volume 18, numéro 3, printemps 2010

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1054840ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1054840ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique  
VLB Éditeur

### ISSN

1201-0421 (imprimé)  
1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Richard, B. (2010). Lionel Groulx et la Grande Guerre : ruses et paraboles d'un historien public. *Bulletin d'histoire politique*, 18(3), 209–225.  
<https://doi.org/10.7202/1054840ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2010

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

# Lionel Groulx et la Grande Guerre : ruses et paraboles d'un historien public

Béatrice Richard

*Collège militaire royal de Saint-Jean*

De son vivant comme après sa mort, Lionel Groulx a constamment alimenté la controverse. Et pour cause. Lui-même a toujours activement entretenu une certaine forme de vedettariat, ce qui l'obligea à vivre avec les conséquences, heureuses ou malheureuses, susceptibles d'en découler<sup>1</sup>. Ainsi, les accusations parfois très graves qui l'ont poursuivi outre-tombe<sup>2</sup>, loin de l'enterrer, ont eu pour effet de raviver sa mémoire<sup>3</sup> et d'inspirer de nouvelles études<sup>4</sup>. Demeurerait toutefois entière la question d'un héritage nationaliste mal assumé par l'intelligentsia québécoise contemporaine<sup>5</sup>. Le prêtre historien semble ainsi être devenu un point de focalisation du « rapport trouble qu'entretient la pensée politique contemporaine avec les représentations collectives d'avant 1960 »<sup>6</sup>. Pouvait-il en aller autrement avec un intellectuel aussi engagé que Groulx ? D'autant que le militant a mal vieilli : la libération nationale qu'il invoquait, d'inspiration biblique<sup>7</sup>, a été finalement supplantée par une révolution laïque<sup>8</sup>. Plus dérangeants ont été ses commentaires xénophobes ou antisémites qui, même s'ils restent périphériques dans son œuvre, le rendent difficilement fréquentable dans une société postmoderne<sup>9</sup>.

L'aborder devient d'autant plus compliqué que cette part d'ombre a parfois servi à discréditer toute forme d'affirmation nationale au Québec<sup>10</sup>. Surtout, son œuvre historique a été disqualifiée et son professionnalisme en la matière récusé, depuis longtemps, les experts ne le considèrent plus comme une référence<sup>11</sup>. Et pourtant sa vision du passé semble avoir subsisté dans la mémoire collective, et ce nonobstant les avancées historiographiques de ces dernières décennies. Ainsi, il y a quelques années déjà, des élèves du niveau secondaire résumaient l'histoire du Québec à « une suite ininterrompue de luttes pour l'obtention d'une société reconnue » ou à « la lutte des Francos et des Anglo qui fit rage depuis toujours »<sup>12</sup>. Un tel enracinement de l'interprétation groulxienne dans le sens commun, pour

folklorique qu'il puisse sembler, mérite mieux que des railleries, il appelle des explications. À mon avis, la clé se trouve dans la genèse d'une historiographie qui, à l'origine, se veut une arme de combat taillée sur mesure pour un peuple en guerre sur son propre territoire.

L'aurait-on oublié? Le récit national de Groulx se cristallise pendant la Première Guerre mondiale, période de désarroi intense pour le Canada français. C'est à ce moment précis, en effet, qu'il devient historien et constitue le corpus matriciel de son œuvre historiographique: *Nos luttes constitutionnelles*<sup>13</sup>, Les événements de 1837-1838<sup>14</sup>, *La Confédération canadienne*<sup>15</sup> et *La Naissance d'une race*<sup>16</sup>, des cours d'histoire publics destinés à l'élite canadienne-française<sup>17</sup>. Alors que Groulx les professe, des questions explosives telles le règlement XVII, l'enrôlement militaire et la conscription divisent le Canada et suscitent la haine raciale. Or sous couvert de thèmes *a priori* déconnectés de l'actualité, cet enseignement fait écho aux débats de la cité. En posant les métropoles britanniques puis française comme les ennemies de ses ancêtres, Groulx dresse un réquisitoire accablant susceptible de mobiliser les siens contre l'appel à l'aide des deux puissances en guerre. Conséquemment, le sous-texte de sa rhétorique pourrait se résumer en une question: pourquoi porter secours à des puissances qui nous ont toujours ignorés ou opprimés? Serait-ce là l'œil aveugle de son histoire monumentale et traditionaliste?<sup>18</sup> La réponse à cette question nous laisse-t-elle entrevoir un rapport particulier de l'auteur aux relations internationales et aux questions militaires?<sup>19</sup> En a-t-il résulté une mythologie velléitaire?<sup>20</sup> Telle est le questionnaire que je propose d'explorer en revisitant les éditions originales des cours mentionnés plus haut.

D'aucuns se sont penchés sur la genèse de l'historiographie groulxienne, Serge Gagnon<sup>21</sup>, Ronald Rudin<sup>22</sup>, Pierre Trépanier et Stéphane Pigeon, Jean-Rémi Brault, Alain Lacombe et Stéphane Stapinsky<sup>23</sup> pour ne citer que quelques-uns, mais sans toutefois s'arrêter outre mesure aux résonances de la Grande Guerre sur cette œuvre. Et pour cause, on tient pour acquis que Groulx, à l'instar d'autres nationalistes, se serait peu exprimé sur le sujet. Avec raison, Gérard Bouchard s'étonne des «silences» et des «omissions» du chanoine au sujet des deux conflits mondiaux, lui reprochant notamment d'avoir «très peu commenté la crise de la conscription de 1917-1918» et d'avoir tu ses manifestations les plus dramatiques, même dans ses *Mémoires*<sup>24</sup>. À mon avis, une telle position appelle des nuances: ce n'est pas parce que Groulx évoque peu ces événements que ceux-là n'ont pas sollicité son récit. Seulement, il lui était presque impossible de l'admettre. Comme l'explique Suzanne Mann, les membres de l'Action française se considéraient comme l'émanation «de l'âme même du Canada français» et ne pouvaient accepter en conséquence d'être l'objet d'une influence extérieure<sup>25</sup>. Ensuite, sa conception des questions internationales et stratégiques s'inscrit dans le registre de la transcendance: l'échiquier

mondial est le théâtre d'un combat manichéen entre Dieu et Satan, c'est-à-dire entre les nations catholiques et leurs ennemis. Logiquement, l'Angleterre et la France devenaient des rivales plutôt que des alliées des Canadiens français car, catholiques à l'origine, ces nations avaient sombré dans le paganisme, l'une en adoptant le protestantisme, l'autre en faisant triompher la Révolution française<sup>26</sup>.

Une telle posture revenait à approuver la résistance à la conscription ; mais Groulx ne pouvait s'exprimer ouvertement sur le sujet. Même si ses admirateurs le posent volontiers en homme « libre »<sup>27</sup>, il faut tenir compte des contraintes qu'imposait l'Église catholique à l'expression du nationalisme chez ses pasteurs et du dilemme qui pouvait en résulter<sup>28</sup>. Ainsi, cette confiance du principal intéressé aurait-elle échappé à l'auteur des *Deux chanoines* ? « Je n'ai jamais eu le goût de discuter les directives de mes chefs, écrit-il. J'avoue cependant ne jamais avoir compris, ni dans la guerre de 1914, ni dans celle de 1939, la ferveur belliqueuse des chefs religieux, ces bulletins par trop ressemblants à ceux des chefs d'armée, et ces dénonciations véhémentes de l'ennemi »<sup>29</sup>. Aussi, durant le Premier Conflit mondial, l'abbé a-t-il vécu un dilemme entre ses convictions et le soutien officiel du haut-clergé à l'effort de guerre, notamment celui de son protecteur, M<sup>gr</sup> Bruchési. Mettre en sourdine sa dissidence s'avérait donc impérieux. Aurait-il compris que l'enseignement de l'histoire lui permettrait de la distiller plus discrètement, mais non moins efficacement, que les figures de proue nationalistes de l'époque ? Ses cours publics le suggèrent fortement.

\* \* \*

L'histoire est connue : Lionel Groulx entreprend sa carrière d'historien à l'Université Laval de Montréal au cours de l'automne 1915, sous l'invitation de l'archevêque de Montréal, M<sup>gr</sup> Bruchési. L'homme de Dieu allègue dans ses *Mémoires* qu'à travers cette « terrible tâche » il ne fit que répondre à une demande sociale et fut, en quelque sorte, le jouet des circonstances mais admet du même souffle qu'il en a déjà parfaitement cerné les enjeux :

« Je sais l'attente du public, écrit-il. Le nationalisme naissant éprouve le besoin de s'abreuver aux sources vives de l'histoire. Il y cherche nourriture et appui. Contrairement à tous les éveils des nationalités, celui du Canada français s'était produit à la suite d'un conflit politique : participation ou non aux guerres de l'Empire britannique [souligné par nous]. Ce réveil n'était pas le fruit d'une fermentation d'intellectuels. Un homme l'avait suscité : Henri Bourassa. J'entrevois le rôle qui va m'incomber »<sup>30</sup>.

En réalité, il répond activement à cette demande sociale depuis au moins 1904, date à laquelle il s'associe à l'abbé Émile Chartier pour fonder l'Association Canadienne des Jeunesses Catholiques. L'une des missions

du regroupement consiste à éveiller le patriotisme des élites à travers l'étude de l'histoire nationale, alors parent-pauvre du cursus classique. Concrètement, cela donne lieu à la diffusion de manuels manuscrits dans plusieurs séminaires. Instigateur du mouvement, Lionel Groulx rédige à cet effet une série de leçons que recopient ses élèves alors qu'il enseigne au séminaire de Valleyfield. Le corpus servira d'amorce à ses premières conférences. Le professeur s'en était prévalu auprès d'Henri Bourassa qui, à la veille de la guerre, déplorait publiquement l'indigence de l'enseignement de l'histoire du Canada. S'en étaient suivis plusieurs échanges entre le directeur du *Devoir*, M<sup>fr</sup> Bruchési et le jeune enseignant, lesquels conduiront à l'inauguration des cours publics d'histoire du Canada<sup>31</sup>.

Précisons que le manuel manuscrit de Groulx se voulait un rectificatif à celui, très utilisé, de Laverdière, auquel les nationalistes reprochaient d'escamoter la domination britannique. Entre 1913 et 1914, l'historien visite les archives nationales à Ottawa dans l'espoir de publier un manuel mieux documenté. Entre 1915 et 1916, il en tire un autre manuscrit au titre non équivoque: *Manuel d'histoire du Canada: la domination anglaise*<sup>32</sup>. Autrement dit, les cours publics se situent dans le droit fil d'une activité d'enseignant et de militant nationaliste antérieure à la guerre. Le conflit ne leur en donnera cependant que plus de résonance. Groulx admettra lui-même avoir professé alors une «histoire engagée»<sup>33</sup> susceptible de devenir un «multiplicateur de forces»<sup>34</sup>. Dissertar sur les trahisons passées de l'empire britannique, car tel est son propos, alors que le recrutement pour le corps expéditionnaire bat son plein, n'a certes rien d'innocent, même si Groulx tentera par la suite d'arrondir les angles en invoquant la coïncidence: «Nos problèmes constitutionnels *sans que j'y sois pour rien* [souligné par moi], prennent [...] une singulière actualité par le seul fait de la guerre. Les polémiques font rage autour de la participation du Canada à la mêlée européenne. On discute âprement l'obligation de notre pays à se porter au secours de l'Angleterre»<sup>35</sup>. Quoi qu'il en soit, ses cours enthousiasment un public qui semble aisément décrypter ses allusions à l'actualité. Comme le rappelle l'un de ses anciens auditeurs: «C'étaient les années de guerre. L'on devine l'effet de cette littérature nationale sur notre jeune irrédentisme»<sup>36</sup>.

Sa première série de conférences, *Nos luttes constitutionnelles*, énumère les vexations et injustices dont sont victimes les Canadiens français entre 1791 et 1867. Et l'orateur de décliner cette problématique en autant de sujets qui fâchent: «la question des subsides» et «la responsabilité ministérielle», bien sûr, mais plus sensible encore dans le contexte d'alors: «la liberté scolaire» et «les droits du français». Ce réquisitoire coïncide avec les premiers problèmes de recrutement et les premières rumeurs de conscription. La thèse de Groulx pourrait se résumer ainsi: au XIII<sup>e</sup> siècle, les Britanniques se sont dotés d'un système parlementaire équilibré et juste,

mais la révolution industrielle l'a dénaturé en favorisant une oligarchie au détriment « la classe des petits propriétaires libres » dont les « hautes qualités morales » faisaient « la force du royaume »<sup>37</sup>. En 1791, les Canadiens ont donc hérité du sous-produit d'un régime déjà passablement décati : « C'est moins qu'une copie, c'est une caricature du régime parlementaire anglais »<sup>38</sup>. Aussi n'ont-ils eu de cesse d'en restaurer la pureté originelle car les institutions britanniques « gardant en elles-mêmes un germe incoercible de liberté ne sont jamais restées longtemps un instrument de tyrannie aux mains d'un peuple fier »<sup>39</sup>. Or, de souligner le professeur, le parlement canadien, quoique dépourvu de pouvoirs reste « la seule chambre de tout l'Empire, sans excepter Westminster, à comprendre et à revendiquer dans leur intégrité les principes de la liberté britannique »<sup>40</sup>. En décrivant par le menu les brimades du *Colonial office* à l'égard des représentants canadiens, Groulx prépare le terrain pour exposer son point de vue sur les troubles de 1837-1838 : « C'est bien l'Angleterre en définitive qu'il faut tenir responsable de ce demi-siècle d'anarchie gouvernementale »<sup>41</sup>. La métropole est coupable d'avoir laissé le sort de sa colonie entre les mains d'une oligarchie de « boutiquiers ou de chasseurs de buffles », « d'anciens révoltés des colonies ». Aux antipodes de « l'aristocratie de sang et de culture » qui inspira l'équilibre des institutions britanniques, c'est cette clique peu recommandable que les élites de son peuple doivent affronter<sup>42</sup>.

Groulx s'avance davantage en abordant les questions explosives des libertés scolaires et des droits du français. Il rappelle que le conquérant n'a jamais cessé de menacer les écoles catholiques françaises qui, n'eût été de ses ancêtres, auraient disparu :

Sans nos combats et nos résistances, un seul type d'écoles existerait au Canada : l'école publique et neutre, cette meule barbare du fanatisme assimilateur qui eut broyé toutes les races et toutes les croyances. Nous avons, du même coup, par nos services à la minorité ontarienne sous l'Union, sauvé l'existence de toutes les minorités françaises et peut-être préparé leur survivance à jamais<sup>43</sup>.

Car c'est en Amérique que se livre le combat séculaire des siens. Pour appuyer ses propos, le prêtre historien n'hésite pas à adopter des métaphores dignes de la propagande de guerre de l'époque : « Du Labrador jusqu'aux Rocheuses, et depuis deux cents ans, une race, la nôtre, défend ici contre une autre son droit à la vie. À l'heure où je vous parle [le 12 avril 1916], sur plusieurs points de cette carte, dans l'Ontario et le Manitoba, c'est le corps à corps suprême, l'assaut brutal du plus fort pour l'écrasement définitif »<sup>44</sup>. L'auditoire aura saisi que l'ennemi héréditaire est davantage l'Anglo-saxon que le Prussien et que la seule guerre juste reste celle de la survivance canadienne-française<sup>45</sup>.

Durant la session 1916-1917, le professeur approfondit son analyse, mais en s'arrêtant cette fois aux événements de 1837-1838, thème épineux

qu'il n'a fait qu'esquisser l'année précédente. Pourquoi une telle insistance, une session complète, sur un sujet aussi pointu ? Dans ses *Mémoires*, Groulx invoque plusieurs motifs – il a voulu compléter le cours de l'année précédente, combler une lacune historiographique, rétablir les faits – pour enfin admettre à demi-mot avoir cédé au «goût du fruit défendu» : «Dans l'impitoyable histoire, les "Patriotes" occupaient à jamais ces limbes où sont condamnés, dans nos cimetières, les enfants morts sans baptême»<sup>46</sup>. À cet égard, le mémorialiste pêche quelque peu par excès : d'autres historiens ont abordé le sujet avant lui, et de façon sans doute plus fouillée<sup>47</sup>. Quant aux manuels de l'époque, non seulement ne font-ils aucun mystère de la crise<sup>48</sup>, mais leur ligne de pensée rejoint celle de Groulx : admettre la légitimité des revendications de l'Assemblée tout en désapprouvant le recours aux armes<sup>49</sup>.

Cependant, le prêtre historien se démarque de ses confrères sur un point : sa condamnation sans appel du «loyalisme désuet» et «naïf» qui a trop longtemps couvert le «vieux système colonial»<sup>50</sup>. Mil huit cent trente-sept lui permet de reprendre le réquisitoire de l'année précédente, mais amplifié par la gravité du cas à l'étude : «Le premier responsable de notre anarchie politique, puis de nos troubles, c'est le bureau colonial, écrit-il en 1917, et, en dernier ressort, le gouvernement britannique»<sup>51</sup>. Groulx blâme certes à part égales les «provocations de l'oppresser» et les «excès de l'opprimé», mais les premières sont les moins excusables car elles auraient pu être évitées. Malgré les cris d'alarme de l'Assemblée et trois enquêtes défavorables, le bureau colonial a laissé pourrir la situation près de cinquante ans durant et les ministres britanniques ont fermé les yeux sur les injustices du régime<sup>52</sup>. En les circonstances, sa sympathie va à la poignée de paysans insurgés qui, entraînés par des chefs irresponsables, «s'arment à la hâte de faux ou de mauvais fusils, parce qu'ils croient sincèrement devoir se battre pour la liberté de leur pays». Il se félicite surtout que l'intervention du clergé ait permis d'éviter les affres de la révolution et pavé la voie aux modérés : «La Providence n'a point voulu que la liberté nous vînt par les mains des premiers agitateurs. Leur mouvement traînait avec lui trop d'idées troubles et son triomphe eût jeté trop de germes dangereux dans notre vie nationale»<sup>53</sup>.

C'est la seule série de conférences qui ne fera pas l'objet d'une publication intégrale à la fin des cours<sup>54</sup>. Néanmoins, un extrait paru en mai 1917 dans la *Revue canadienne* porte uniquement sur la partie relative aux responsabilités de l'Angleterre dans le déclenchement des rébellions<sup>55</sup>, c'est-à-dire la plus sensible dans le contexte de l'heure. On peut y lire : «En votant les résolutions oppressives ou en se déclarant prête à les soutenir par la force des armes, l'Angleterre acceptait de sang-froid la responsabilité d'un conflit sanglant»<sup>56</sup>. Or le texte paraît au moment précis où Borden annonce aux Communes son intention de soumettre une mesure de

conscription, et ce malgré les protestations du Québec. Le cours sur 1837-1838 a lui-même été professé durant la période d'incubation de la crise, alors que, accusés de refuser l'impôt du sang, les Canadiens français se retrouvaient déjà sur la défensive. Les principales études sur le sujet rendent compte des débats acrimonieux que la question souleva dans la presse ou aux Communes<sup>57</sup>. Même si un quelconque calcul éditorial de la part de Groulx reste à prouver, son réquisitoire contre le régime colonial britannique ne donne que plus de poids aux arguments anti-impérialistes de Bourassa<sup>58</sup>. En soulignant la morgue et l'implacabilité de la logique coloniale à l'œuvre dans les rébellions, Groulx évoque-t-il en effet autre chose que le mépris dont certains accablent ses concitoyens réfractaires à l'enrôlement? On peut raisonnablement douter que l'analogie entre les deux épreuves de force ait échappé à son auditoire. Aussi, n'est-il sans doute pas indifférent que, du propre aveu de l'orateur, on se soit inquiété en « quelques hauts lieux » du choix d'un tel sujet<sup>59</sup>.

L'année suivante, Groulx récidive, en traitant des « Origines de la confédération canadienne ». Autre titre, autre époque et autre décor, l'orateur n'en présente pas moins une variation du même thème: les méfaits du colonialisme britannique. Il confessera par la suite que ce cours porte la marque de ces temps troublés – la session 1917-1918 correspond à l'apogée de la crise de la conscription alors que des émeutes sanglantes éclatent à Montréal et surtout à Québec.

La guerre a chauffé à blanc les susceptibilités des impérialistes. Entre eux et les nationalistes canadiens-français, la passion est bien proche d'atteindre au paroxysme. Un historien, même un historien, a grand-peine à garder son sang-froid. Me suis-je départi ici et là de la sérénité du métier? J'en ai bien peur. Je me suis laissé aller à quelques allusions par trop évidentes aux malaises de l'heure<sup>60</sup>.

Par exemple, Groulx prophétise la chute des empires face au réveil des nationalités, allusion directe au combat des siens: « N'est-il pas évident qu'à trop démesurément s'étendre, ces deux immenses squelettes [la République américaine et l'Empire britannique] vont se disloquer? [...] L'empire anglais ne doit-il pas un jour [...] faire retentir le pôle de sa chute lamentable? ». Pire, après la guerre, les grandes puissances devront rendre des comptes aux petits pays qu'ils ont assujettis: « Les nationalités menacées ou opprimées vont se fortifier de tous les principes qu'ont proclamés depuis quatre ans les belligérants et que la paix prochaine devra consacrer »<sup>61</sup>.

Surtout, il présente l'œuvre des Pères de la Confédération comme un leurre comparable à celui de la Constitution de 1791 et de l'Union. Il ne manque pas de rappeler les promesses d'indépendance et d'égalité entre les peuples à l'origine de la nouvelle constitution. Macdonald, Cartwright, Langevin et quelques autres envisageaient la future puissance canadienne



« non plus comme une dépendance coloniale, mais comme une “nation alliée ou amie” de la Grande-Bretagne »<sup>62</sup>. Si la Confédération assurait une égalité théorique aux deux peuples fondateurs, on le devait aux efforts des Canadiens de la province française, George-Étienne Cartier en tête, et aux craintes d’annexion aux États-Unis. Des bases bien faibles, de l’avis de Groulx, pour une entente bafouée depuis cinquante ans. « Après à peine un demi-siècle de ce régime, les minorités ne comptent plus les assauts qu’elles ont dû subir et elles se demandent avec angoisse lequel de leurs droits la majorité voudra bien ne pas leur confisquer ». Quant au Canada, il ne constitue toujours pas un véritable pays : « Une vie, une âme nationale canadiennes, ce sont là des choses qu’on sent inexistantes, au milieu de la division des races et du chaos cosmopolite engendré par l’immigration à outrance »<sup>63</sup>. On ne sera guère étonné d’apprendre que ce « nationalisme canadien d’essence heurte de front l’hystérie impérialiste » et manque de lui coûter son admission à la Société royale du Canada<sup>64</sup>.

Les passages sans doute les plus provocateurs dans le contexte de la guerre concernent la doctrine de défense britannique au moment de la Confédération<sup>65</sup>. Groulx est catégorique : la nouvelle constitution fut pour les Britanniques l’occasion de transférer le fardeau militaire sur leurs anciennes colonies. Il ne manque pas de rappeler les marques de mépris que s’attirèrent les Canadiens à Londres pour la faiblesse de leur propre programme en la matière : « Le *Times* prononça alors contre nous les graves anathèmes d’ingratitude et de déloyauté et conseilla de nous abandonner à la merci du premier venu »<sup>66</sup>. L’affaire du *Trent*<sup>67</sup> amena les « hommes d’État impériaux » à réfléchir « au lourd fardeau que leur imposerait la défense du Canada » et à se demander « s’il ne convenait pas d’en faire peser une bonne partie sur les épaules du Canada »<sup>68</sup>. Durant les négociations entourant l’Acte de l’Amérique du Nord britannique, au plus fort de la menace américaine, « le gouvernement impérial refusait de s’engager ; il ne promettait les armements nécessaires et les garanties en argent pour les fortifications, qu’à la condition d’une politique bien définie de la part de la législature des provinces-unies »<sup>69</sup>. À la veille de sa promulgation, des députés britanniques « déclarent sans ambages que les taxes de l’Angleterre ne doivent pas traverser plus longtemps l’océan pour défrayer les dépenses militaires de la future confédération canadienne »<sup>70</sup>. Par la suite, la métropole tenta, quoiqu’en vain, d’amener le Canada à se charger « du fardeau de toute la défense et à contribuer à toutes les guerres de l’empire »<sup>71</sup>. Le rapprochement avec l’actualité s’impose presque de lui-même : ceux-là mêmes qui ont toujours lésiné sur la défense du Canada imposent maintenant la conscription à leurs habitants dans une guerre qui ne les concerne pas. Aussi, au terme de sa démonstration, Groulx a-t-il beau jeu d’évoquer le retour « au régime mal-faisant de l’ancien colonial office »<sup>72</sup>.

Au procès de la métropole britannique, succède celui de la Mère patrie originelle. *La naissance d'une race*, dernier cours contemporain de la guerre (1918-1919) constitue une autre justification de l'isolationnisme des Canadiens français. Ce peuple élu a développé une identité originale car, abandonné très tôt à son sort par la France, il n'a pu compter que sur lui-même pour assurer sa survie et surtout sa défense contre de multiples ennemis. Qu'il s'agisse de dompter les éléments, de combattre les Iroquois ou encore de subir les guerres que porte la France en Amérique, le colon canadien manie d'une main la charrue, de l'autre le fusil, toujours prêt à défendre sa terre et sa foi. Groulx modèle ainsi une figure héroïque sur mesure pour répondre aux accusations de lâcheté qui fusent sur ses compatriotes. Que faut-il comprendre ici ? Que les Canadiens français ne doivent plus rien à la France, moins encore des soldats. Là encore, le lien avec l'actualité saute aux yeux.

On a beaucoup disserté sur le racisme de Groulx. Dans *La naissance d'une race*, l'historien s'attache certes à établir une certaine pureté des origines. Toutefois sa préoccupation en la matière semble plutôt d'ordre moral et politique. Ce qui le préoccupe, c'est de démontrer le caractère hautement vertueux et non militaire de la souche originelle. Cette dernière se constitue principalement de gentilshommes, d'artisans, de paysans, et de femmes de qualité, contrairement à la légende voulant que la colonie ait été peuplée de repris de justice et de filles de joie. Évoluant sous la supervision bienveillante du clergé catholique, ces colons tiennent leur « noblesse native » de leur haut degré de moralité. Même s'ils répugnent à faire la guerre, ils n'hésitent pas à prendre les armes pour défendre leur terre contre l'ennemi. En ce sens, le milicien incarne la guerre juste par opposition au soldat qui incarne la guerre prédatrice. Aussi, Groulx prend-il soin de minimiser la part des militaires réguliers dans la généalogie nationale : « Il y eut également des militaires, pas un aussi grand nombre toutefois qu'on l'a écrit, ni assez surtout pour accréditer cette autre légende qui a fait des soldats de Carignan les ancêtres de la nation canadienne-française »<sup>73</sup>. Dans son esprit, leur arrivée a été trop tardive pour influencer suffisamment l'âme de son peuple : « La colonisation militaire n'a pris de l'importance que lorsque le noyau de la population était déjà considérable »<sup>74</sup>. Or cette précision compte dans une société bombardée par la propagande de guerre. Elle sous-tend en effet une logique qui se veut irrécusable : miliciens par essence, les Canadiens ne peuvent être appelés comme soldats au risque de perdre leur âme.

Par ailleurs, la tradition non-militaire des Canadiens français découle de la politique d'abandon systématique de la France. À chaque fois que la Mère patrie a consenti un soutien militaire, allègue Groulx, ces renforts sont toujours arrivés trop peu trop tard. En conséquence, les Canadiens ont dû assurer seuls leur propre défense. Ainsi, lorsque le régiment de

Carignan débarque, cela fait plus de vingt ans que les colons-miliciens affrontent seuls les Iroquois: «En 1642, Richelieu nous envoie un contingent formidable de quarante soldats, ironise Groulx. Deux ans plus tard, la régente en envoie à son tour soixante»<sup>75</sup>. Déjà la colonie ne compte guère outre-Atlantique: «Que voulez-vous? En France, on est absorbé par de grandes guerres compliquées des deux Frondes (...). Il est vrai que trois ou quatre cents hommes, presque rien là-bas, eussent pu sauver un empire»<sup>76</sup>. Et lorsque la métropole consent à envoyer des contingents substantiels, comme pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg, la situation du colon empire: «Transportant ici une des coutumes les plus détestables de France où l'on tire volontiers l'habitant de chez lui pour l'occuper à toutes sortes de corvées, dénonce Groulx, les gouverneurs laissent les soldats sur les terres et appellent les miliciens sous les armes»<sup>77</sup>. Quoiqu'elles constituent un fardeau constant, les obligations militaires contribueront cependant à façonner l'identité du milicien, héros de cette Nouvelle-France «où l'histoire du défrichement se compénètre constamment d'une histoire militaire»<sup>78</sup>. Dans la succession de conflits destructeurs qui affligent la colonie, le plus souvent décidés outre-mer, la guerre de Sept ans représente l'ultime épreuve du «petit peuple canadien», «sa guerre à lui». Groulx attribue d'ailleurs tout le mérite militaire aux milices, occultant presque totalement la part des troupes régulières dans la défense du pays: «Les milices canadiennes prennent leur large part de toutes les batailles, soulignent-ils; ce sont elles qui se battent dans les marges de l'Ohio; elles forment les deux ailes de l'armée de Montcalm, à la bataille des plaines d'Abraham; Montcalm et Lévis complètent avec des miliciens les cadres de leurs réguliers»<sup>79</sup>. L'auditoire l'aura compris, la France n'a jamais offert qu'un service minimum aux Canadiens pris dans la tourmente. Dès lors, au nom de quoi leurs descendants devraient-ils voler à son secours [par enrôlement obligatoire]? Alors que les émeutes sanglantes de Pâques sont encore fraîches dans les mémoires et que l'étau se resserre autour des conscrits, un tel récit a de quoi électriser les foules<sup>80</sup>.

\* \* \*

Cette histoire a-t-elle une fonction critique? Assurément. Les cours publics de Lionel Groulx entre 1915 et 1919 font clairement écho aux principaux enjeux de l'actualité, notamment à l'aggravation de la division ethnique du Canada sous l'impulsion de la Grande Guerre. Durant cette période, le prêtre historien développe un récit national susceptible de combler l'horizon d'attente d'un public qui s'estime injustement traité. Renvoyées dos à dos, les couronnes française et britannique sont accusées d'avoir continuellement menacé la survie de la «race» canadienne-française par leurs politiques récurrentes d'abandon ou de brimades.

Or en agissant ainsi, les métropoles ont contrarié les plans de la Providence – faire triompher le catholicisme en Amérique – et de ce fait la mission de son peuple élu. Outre qu'elle légitime leur résistance historique, cette eschatologie propulse les miliciens et chefs politiques canadiens-français au rang de héros nationaux et de défenseurs de la patrie.

Dans les cours publics des sessions 1917-1918 et 1918-1919, alors que la conscription hante les esprits, Groulx énonce clairement que la France et la Grande Bretagne ont toujours failli à leur devoir de protection à l'égard de la colonie, laissant ses habitants seuls ou presque face à l'ennemi. C'est ainsi que les Canadiens français sont devenus un peuple en armes au service d'une seule patrie, le Canada, et d'une seule cause juste, la défense du territoire ancestral. Ce raisonnement a trois implications. D'une part, il introduit un mythe que l'on pourrait qualifier de « compensateur » : la figure endogène du milicien canadien, seul véritable défenseur de la terre ancestrale, par opposition implicite à celle, exogène, de l'enrôlé au service des grandes puissances. D'autre part, il dessine les contours d'une culture stratégique qui serait propre au « petit peuple » de l'Amérique septentrionale – limiter le recours à la force aux frontières morales et géographiques de sa Terre promise.

Enfin, il induit une réponse négative à la question de l'heure : les Canadiens français doivent-ils verser l'impôt du sang que leur réclament les grandes puissances d'outre-Atlantique ? Dans un Québec dressé contre le *Military act*, une telle rhétorique revient à encourager la désobéissance. Cela fait-il pour autant de Groulx un séditieux ? La réponse reste partagée dans la mesure où celui-ci ne remet jamais en question les institutions britanniques. Bien au contraire, à l'instar d'Henri Bourassa, il en vénère les principes pour mieux déplorer leur asservissement aux intérêts impérialistes. En revanche, sa critique des politiques coloniales d'antan atteint par ricochet l'effort de guerre présent du Canada, ce qu'une censure un tant soit peu pointilleuse aurait pu interpréter comme des « déclarations de nature à causer du mécontentement au sein de la nation ou à nuire au recrutement et à la discipline militaire »<sup>81</sup>. Toutefois, les [ses ?] opinions exprimées publiquement sur la politique de guerre du Canada échappent alors à la loi censoriale. Enrobées d'histoire, celles de Groulx deviennent inattaquables. Pour celui-ci, l'enseignement de l'histoire constitue donc la continuation de la politique par d'autres moyens. C'est un cheval de Troie qui lui permet d'investir les esprits au vu et au su de tous. Autrement dit, le récit du passé sert ici de parabole pour dénoncer le présent.

Cette histoire est-elle libératrice ? *A priori*, la fonction cathartique des cours publics semble évidente, mais les dénonciations de Groulx n'impliquent pas forcément une doctrine de l'action dans le sens politique du terme<sup>82</sup>. Ses héros nationaux semblent ne disposer que du verbe et de la vertu pour conjurer une oppression historique qui, dans l'attente de la

Parousie<sup>83</sup>, semble vouée à un éternel recommencement : voilà qui ressemble étrangement à une mythologie « inopérante »<sup>84</sup>. En rester là ne rendrait cependant pas complètement justice à la pensée de Groulx. Certes, son registre reste celui de la prédication : il en appelle à l'élévation des âmes pour que s'accomplissent les desseins de la Providence. Or cela ne signifie pas nécessairement le renoncement à une action indirecte. Celui que l'on a surnommé « l'éveilleur » se révèle au contraire parfaitement conscient du pouvoir des mots et c'est à ce niveau, par le biais de l'histoire, que se situe sa *praxis*. À cet égard, Lionel Groulx semble avoir compris l'importance de gagner les esprits pour infléchir le jeu politique. Vue sous cet angle, sa rhétorique peut constituer une arme machiavélique. Aussi qualifier sa pensée d'équivoque, dans le sens d'impuissante et d'incohérente, à tout le moins dans la période visée ici, me paraît-il un contresens<sup>85</sup>.

D'une part, les cours publics dispensés pendant la Grande Guerre proposent, dans un récit cohérent et ordonné, une réponse aux « données » et aux « urgences de l'actuel », d'autre part on ne perçoit dans ce narratif ni « incertitude », ni « désarroi », ni « inhibition », ni « inertie »<sup>86</sup>. Cependant, puisque dans l'esprit de Groulx l'existence procède de l'essence, c'est sur ce dernier plan que se joue le destin de son peuple. Telle est la « troisième instance » qui permet au prêtre historien de concilier les « deux propositions contradictoires »<sup>87</sup> du peuple conquérant/conquis : le mythe de la supériorité morale des Canadiens français, gage de leur victoire inéluctable sur les forces du Mal. Tout cela reflète un certain attentisme, mais cette parole ne constituait-elle déjà pas en soi un effort critique considérable, compte tenu du contexte et de l'auteur ? Il eut été surprenant que ce membre du clergé, fils de paysan, ultramontain et admirateur de Joseph de Maistre, défie la Loi des mesures de guerre pour en appeler à une révolution fut-elle tranquille ! Autrement dit Groulx ne peut combattre qu'avec les armes dont il dispose. Son historiographie de la première heure n'en donna pas moins sens à une colère populaire grandissante. Au sujet des émeutes de Pâques 1918, Fernand Dumont évoque une « protestation » provenant « d'une servitude qu'il était impossible de traduire dans un mouvement politique »<sup>88</sup>. À ses risques et périls, Groulx a tenté de mettre en mots cette servitude orpheline, de l'inscrire dans le temps long de l'histoire. Ce faisant, il fut un intellectuel dans la cité et, à travers son interprétation de l'histoire, l'accoucheur d'une conscience nationale. Cela pourrait expliquer la prégnance de sa mythologie dans le sens commun en dépit de toutes les tentatives de déconstruction posthumes. Même si on n'enseigne plus ce genre d'histoire, le filtre de la culture a conservé et transmis les sentiments et les émotions dont celle-ci était porteuse. La persistance d'une question nationale au Québec associée à la déshérence de l'histoire politique n'a pu qu'encourager la tendance. Abandonné à la mémoire collective, le roman national de Lionel Groulx serait ainsi devenu consubstantiel

à l'identité québécoise moderne, donc intouchable, d'où impasse : déconstruire l'un revient à menacer l'autre. Seule la renaissance d'une histoire politique authentiquement critique permettrait de trancher ce nœud gordien. À quand le Messie ?

## Notes et références

1. Marie Pier Luneau, « "Je n'étais pas taillé pour une grande œuvre". Grandeurs et misères de l'écrivain Lionel Groulx », Robert Boily (dir.), *Un héritage controversé. Nouvelles lectures de Lionel Groulx*, p. 31-48.
2. Esther Delisle, *Le Traître et le Juif*, Montréal, L'Étincelle, 1992.
3. Gary Caldwell, « La controverse Delisle-Richler. Le discours sur l'antisémitisme au Québec et l'orthodoxie néo-libérale au Canada », *L'Agora*, vol. 1, n° 9 ; Andrée Ferretti, « Un bonheur de lecture : Lionel Groulx », *L'Action nationale*, vol. LXXXIV, n° 6, p. 840-850 ; Benoît Lacroix et Stéphane Stapinsky : « Lionel Groulx, actualité et relecture », *Les Cahiers d'histoire du Québec au xx<sup>e</sup> siècle*, n° 8, p. 5-13 ; Dominique Garand, « Éléments de réflexion en vue d'une approche non hystérique de Lionel Groulx », *ibid.*, p. 130-150 ; Ronald Rudin, *Faire l'histoire au Québec*, Sillery, Septentrion, 1998, p. 73-74.
4. Parmi les principales, mentionnons : Robert Boily (dir.), *Un héritage controversé. Nouvelles lectures de Lionel Groulx*, Montréal, VLB éditeur, 2003, 187 p. ; Frédéric Boily (dir.), *La pensée nationaliste de Lionel Groulx*, Sillery, Septentrion, 2003, 232 p. ; Gérard Bouchard, *Les deux chanoines. Contradiction et ambivalence dans la pensée de Lionel Groulx* ; Montréal, Boréal, 313 p. ; Marie-Pier Luneau, *Lionel Groulx. Le mythe du berger*, Montréal, Leméac, 2003, 232 p.
5. Ronald Rudin, *op. cit.* p. 29-30.
6. Jacques Beauchemin, *L'histoire en trop. La mauvaise conscience des souverainistes québécois*, Montréal, VLB éditeur, 2002, p. 26.
7. Selon Norman Corbett, Groulx puise sa conception de la nation dans le modèle hébraïque. Par analogie au peuple juif et à Israël, il considère que les Canadiens français forment un peuple élu et l'Amérique du Nord représente leur Terre promise. Norman Corbett, « Théologie, incarnation et nationalisme chez Groulx », Robert Boily, (dir.), *Un héritage controversé. Nouvelles lectures de Lionel Groulx*, Montréal, VLB éditeur, 2003, p. 65-82.
8. Sylvie Beaudreau, « Déconstruire le rêve de nation. Lionel Groulx et la Révolution tranquille », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 56, n° 1, été 2002, p. 29-61.
9. Gérard Bouchard renie l'héritage de Groulx et exprime un gêne manifeste lorsqu'il mentionne « toutes ces thèses, ces prises de position provocantes qui non seulement n'aident pas aux débats d'aujourd'hui, mais leur sont carrément, extrêmement nuisibles. C'est le cas de sa méfiance à l'égard de la démocratie et de l'État laïque, de ses sympathies fascistes et de ses diverses expressions de racisme et d'ethnicisme », *op. cit.*, p. 250-251.
10. Frédéric Boily a fait de Groulx la cheville idéologique entre le philosophe allemand réactionnaire du XVIII<sup>e</sup> siècle, Johann Gottfried Herder (1744-1803), et d'illustres représentants de l'intelligentsia québécoise contemporaine, dont

- Maurice Séguin, Michel Brunet, Frégault, Fernand Dumont, de même que Gérard Bouchard et Charles Taylor. Frédéric Boily, *La pensée nationaliste de Lionel Groulx*, Sillery, Septentrion, 2003, p. 179-208.
11. Sur l'historiographie et la conception de l'histoire de Groulx, voir Jean-Pierre Wallot, «Groulx historiographe», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 32, n° 3, 1978, p. 407-433.
  12. Jocelyn Létourneau, «La production historique courante portant sur le Québec et ses rapports avec la construction des figures identitaires d'une communauté communicationnelle», *Recherches sociographiques*, vol. 36, n° 1, p. 9-45.
  13. Lionel Groulx, *Nos luttes constitutionnelles. I: La constitution de l'Angleterre. Le Canada politique en 1791; II: La question des subsides; III: La responsabilité ministérielle; IV: La liberté scolaire; V: Les droits du français*, Montréal, *Le Devoir*, 1915-1916.
  14. La seule de ses quatre conférences à ne pas avoir été publiée intégralement à la suite de son cours. À ce sujet, consulter l'article de Pierre Trépanier et Stéphane Pigeon, «Lionel Groulx et les événements de 1837-1838», *Cahiers d'histoire du Québec au xx<sup>e</sup> siècle*, n° 8, 1997, p. 36-58.
  15. Lionel Groulx, *La Confédération canadienne, ses origines*, Montréal, *Le Devoir*, 1918, 265 p.
  16. Lionel Groulx, *La naissance d'une race, 1918-1919*, Montréal, *Le Devoir*, 1919, 294 p.
  17. À ce sujet, consulter l'article de Stéphane Stapinsky : « Les cours d'histoire public du Canada (1915-1942) de Lionel Groulx ou quand l'histoire se conjugue à l'art oratoire », *Cahiers d'histoire du Québec au xx<sup>e</sup> siècle*, n° 8, 1997, p. 59-73.
  18. Je réfère ici à une conception nietzschéenne de l'histoire. Pour Nietzsche, l'histoire a une triple dimension au passé, monumentale, traditionaliste et critique. La première cimenter la collectivité, tandis que la seconde entretient le culte des origines au détriment de la nouveauté. Enfin, la troisième affranchit les vivants du passé en leur insufflant la « force de briser et de dissoudre un fragment du passé, afin de pouvoir vivre ». Groulx, en faisant du passé son maître et non son serviteur, aurait-il failli à cette dernière? Friedrich Nietzsche, *Considérations inactuelles (Unzeitgemässe Betrachtungen)*, Paris, Aubier-Montaigne, 1964, Collection Bilingue, p. 223 et p. 249.
  19. Je réfère ici au concept de « culture stratégique » Celui-ci se comprend ici dans le sens d'« ensemble cohérent et persistant d'idées, propres à un contexte socio-historique donné, qu'entretient une communauté à l'égard de l'usage de la force armée et du rôle des institutions militaires ». Voir Stéphane Roussel et David Morin, 2007, «Les multiples incarnations de la culture stratégique», *Culture stratégique et politique de Défense. L'expérience canadienne*, Montréal, Athéna éditions, 2007, p. 18.
  20. Je réfère ici à la thèse particulièrement stimulante de Gérard Bouchard, selon laquelle la pensée de Lionel Groulx aurait été « inopérante » par opposition aux pensées « radicale » et « organique », faute d'une « troisième instance » susceptible de réconcilier les mythes contradictoires inhérents à toute mythologie. Gérard Bouchard, *op. cit.*, p. 215-216.
  21. Serge Gagnon, *Le Québec et ses historiens de 1840 à 1920, la Nouvelle-France de Garneau à Groulx*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1978, 474 p. *Cahiers d'histoire de l'Université Laval*, n° 23.

22. Ronald Rudin, *op. cit.*
23. Entre autres à travers des articles rassemblés dans un numéro thématique «Lionel Groulx. Actualités et relectures» dans *Les Cahiers d'histoire du Québec au XX<sup>e</sup> siècle*, n° 8.
24. Gérard Bouchard, *op. cit.*, p. 208.
25. Suzanne Mann, *Lionel Groulx et l'Action française*, Montréal, VLB éditeur, 2005, p. 20-21.
26. Réjean Bergeron et Yves Drolet, «Les questions internationales dans les premiers inédits de Lionel Groulx (1895-1909)», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 34, n° 2, 1980, p. 246-248.
27. Benoît Lacroix, «Lionel Groulx cet inconnu?», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 32, n° 3, 1978, p. 331.
28. Norman Corbett, *op. cit.*
29. Lionel Groulx, *Mes mémoires*, tome 1, Montréal, Fides 1970, p. 285
30. Lionel Groulx, *Mes mémoires*, *op. cit.*, p. 251.
31. Lionel Groulx, «Documentaire: Henri Bourassa et la Chaire d'Histoire du Canada à l'Université de Montréal», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 6, n° 3, 1952, p. 430-439.
32. Jean-Rémi Brault, *Les Cahiers d'histoire du Québec au XX<sup>e</sup> siècle*, n° 8, p. 15.
33. Lionel Groulx, *Mes mémoires*, *op. cit.*, p. 302.
34. *Ibid.*, p. 303.
35. *Ibid.*, p. 253.
36. Lionel Groulx, *Mes mémoires*, *op. cit.*, p. 262.
37. Lionel Groulx, *Nos luttes constitutionnelles*, I, *op. cit.*, p. 17.
38. Lionel Groulx, *Nos luttes constitutionnelles*, II, *op. cit.*, p. 4.
39. *Ibid.*, p. 18.
40. *Ibid.*, p. 9.
41. Lionel Groulx, *Nos luttes constitutionnelles*, III, *op. cit.*, p. 7.
42. *Ibid.*, p. 8.
43. Lionel Groulx, *Nos luttes constitutionnelles*, IV, *op. cit.*, p. 23.
44. Lionel Groulx, *Nos luttes constitutionnelles*, V, *op. cit.*, p. 3.
45. Il fait ici écho aux arguments d'Henri Bourassa qui, un an plus tôt, rappelait à ses compatriotes que le front se situait au Canada, et non en Europe. «Les ennemis de la langue française, de la civilisation française au Canada, ce ne sont pas les Boches des bords de la Sprée, écrit-il; ce sont les anglicisateurs [sic] anglo-canadiens, meneurs orangistes ou prêtres irlandais. Ce sont surtout les Canadiens français aveulés et avilis par la Conquête et par trois siècles de servitude coloniale», Henri Bourassa, «La lutte pour le Français», *Le Devoir*, 20 avril 1915.
46. Lionel Groulx, *Mes mémoires*, *op. cit.*, p. 297.
47. Notamment, un débat très sérieux opposera le fils homonyme de Maximilien Globensky, artisan de la répression à Saint-Eustache, à L. O. David qui, dans les années 1870, tend à réhabiliter les Patriotes, notamment les paysans insurgés. Pour ce dernier, l'action des Patriotes constitue une étape vers le gouvernement responsable, tandis que Globensky persiste à y voir l'œuvre d'insurgés irresponsables et dépravés. Maximilien Globensky, *La rébellion de 1837 à*



- Saint-Eustache*, p. 52; L. O. David, *Les patriotes de 1837-1838*, p. 29. Pour un bilan de l'évolution historiographique, consulter Jean-Paul Bernard, *Les rébellions de 1837-1838*, Montréal, Boréal Express, p. 17-61.
48. Pierre Trépanier et Stéphane Pigeon, «Lionel Groulx et les événements de 1837-1838», *Les cahiers d'histoire du Québec au xx<sup>e</sup> siècle*, p. 39.
  49. *Ibid.*
  50. Lionel Groulx, *Mes mémoires*, *op. cit.*, p. 296-297.
  51. Lionel Groulx, «Soulèvements de 1837-1838. Les responsabilités de l'Angleterre», *Revue canadienne*, vol. XIX, n° 5, mai 1917, p. 322.
  52. *Ibid.*, p. 325.
  53. Cité par Pierre Trépanier et Stéphane Pigeon, *op. cit.*, p. 41.
  54. En 1926, c'est la partie relative au rôle de l'Église qui sera publiée sous une forme remaniée dans *L'Action française*, puis reprise dans *Notre maître le passé*. À ce sujet, consulter Pierre Trépanier et Stéphane Pigeon, *op. cit.*, p. 39.
  55. Lionel Groulx, «Soulèvements de 1837-1838. Les responsabilités de l'Angleterre», *Revue canadienne*, vol. XIX, n° 5, mai 1917, p. 321-335.
  56. *Ibid.*, p. 330.
  57. Elizabeth Armstrong, *La crise de la conscription de 1917* (trad.), Montréal, VLB éditeur, 1998, 296 p.; Mason Wade, *Les Canadiens français de 1760 à nos jours*, tome 1, Ottawa, Le Cercle du livre de France, 1963, p. 142-158; René Chantelois, *La conscription de 1917 d'après les journaux français de Montréal*, mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 1967.
  58. Dès 1915, le tribun nationaliste redoute le recours à la conscription et en attribue d'avance la responsabilité à la mentalité coloniale des impérialistes canadiens qui «reconnaissent aux ministres britanniques le pouvoir de absolu de déterminer les conditions et l'étendue de la participation des colonies autonomes à la guerre», Henri Bourassa, *Que devons-nous à l'Angleterre?*, Montréal, 1915, p. 256-257.
  59. Lionel Groulx, *Mes mémoires*, *op. cit.*, p. 297.
  60. *Ibid.*, p. 298-299.
  61. *Ibid.*, p. 244-245.
  62. Lionel Groulx, *La Confédération canadienne, ses origines*, Montréal, *Le Devoir*, 1918, p. 224-225.
  63. *Ibid.*, p. 239. Dans son esprit, le «cosmopolitisme» et l'immigration à outrance font surtout référence à l'immigration anglo-saxonne de la métropole, perçue, plus que jamais en ces temps de guerre, comme une menace pour la souche francophone.
  64. *Mes mémoires*, *op. cit.*, p. 312.
  65. Sans surprise, là non plus, ses arguments portent la marque de l'œuvre phare de Bourassa, *Que devons-nous à l'Angleterre?*
  66. Lionel Groulx, *La Confédération*, *ibid.*, p. 77.
  67. Pendant la guerre de Sécession, les Nordistes arraisonnent un bateau britannique (le *Trent*) et arrêtent deux commissaires sudistes à son bord. Londres riposte en réclamant la libération des prisonniers et en envoyant 14 000 hommes de troupe au Canada.
  68. Lionel Groulx, *La Confédération*, *op. cit.*, p. 33.

69. Lionel Groulx, *ibid.*, p. 39.
70. Lionel Groulx, *ibid.*, p. 128.
71. Lionel Groulx, *ibid.*, p. 221.
72. Lionel Groulx, *ibid.*, p. 230.
73. Lionel Groulx, *La naissance d'une race, op. cit.*, p. 38.
74. *Ibid.*, p. 39.
75. *Ibid.*, p. 163.
76. *Ibid.*, p. 163-164.
77. *Ibid.*, p. 206.
78. *Ibid.*, p. 274.
79. *Ibid.*, p. 232.
80. Certes, ici, Groulx n'invente rien : il reprend la thèse de l'abandon, chère à F.-X. Garneau, que lui-même professait avant la guerre au collège de Valleyfield. Cependant, cette réactualisation devrait se comprendre, déjà à l'époque, comme une réaction à la montée de l'impérialisme au Canada et aux obligations militaires à l'égard de la métropole britannique qui l'accompagnent. Dans ce contexte, l'appel aux armes de la Grande Guerre était de nature à renforcer les convictions de l'historien en particulier, et celles des nationalistes en général.
81. Il s'agit de l'un des énoncés émis à l'époque par le responsable du Bureau de la censure, le lieutenant-colonel Ernest J. Chambers. Cité par Myriam Levert, «Le Québec sous le règne d'Anastase : l'expérience censoriale durant la Première Guerre mondiale», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 57, n° 3, hiver 2004, p. 341.
82. Cette impression se confirme dans les années 1930, lorsque, sommé de soutenir le séparatisme, Lionel Groulx refuse d'agir de façon à « provoquer ou précipiter la séparation [entre le Québec et le reste du Canada] ». Selon lui, la confédération va « se rompre d'elle-même ». Voir Robert Comeau, «Lionel Groulx, les indépendantistes de *La Nation* et le séparatisme (1936-1938)», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 26, n° 1, 1972, p. 83-102.
83. Dans le christianisme, moment du second avènement glorieux du Christ qui régnera sur le monde et du Jugement dernier.
84. Gérard Bouchard, *op. cit.*, p. 215-216.
85. Gramsci : « Un des traits caractéristiques les plus importants de chaque groupe qui cherche à atteindre le pouvoir est la lutte qu'il mène pour assimiler et conquérir "idéologiquement" les intellectuels traditionnels, assimilation et conquête qui sont d'autant plus rapides et efficaces que ce groupe donné élabore davantage, en même temps, ses intellectuels organiques », Antonio Gramsci, *Gramsci dans le texte. De l'avant aux derniers écrits de prison (1916-1935)*, recueil réalisé sous la direction de François Ricci en collaboration avec Jean Bramant, Paris, Éditions sociales, 1975, p. 604.
86. Gérard Bouchard, *ibid.*, p. 24.
87. Gérard Bouchard, *ibid.*, p. 23.
88. Préface de Jean Provencher, *Québec 1918. Sous la loi des mesures de guerre*, Montréal, Boréal express 1970, p. 9.